

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 160

22 février 2005

SOMMAIRE

4 Sigma (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7637	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
A & M Industries, S.à r.l., Luxembourg	7638	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
Adler Mode S.A., Foetz-Mondercange	7644	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
Agyr Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	7656	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
Anya S.C.I., Luxembourg	7655	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
Applitec, S.à r.l., Wilwerdange	7655	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7678
Ariane II Luxembourg S.A., Bertrange	7644	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7679
Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A., Luxembourg	7657	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7679
Azufin S.A., Luxembourg	7649	(Le) Goût du Vin, S.à r.l., Luxembourg	7679
Azufin S.A., Luxembourg	7649	HIB Invest S.A., Luxembourg	7660
Bâtiself S.A., Foetz-Mondercange	7644	Hifi-Participations S.A., Luxembourg	7650
Bessonnat S.A., Luxembourg	7663	I.C. Interconsult AG, Luxembourg	7650
Big Star Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	7659	I.H.C.C., International Health Care Company S.A., Luxembourg	7670
Blue Elfiam S.A., Luxembourg	7659	I.H.C.C., International Health Care Company S.A., Luxembourg	7670
Brixen S.A., Luxembourg	7634	I.H.C.C., International Health Care Company S.A., Luxembourg	7670
BS Fashion, G.m.b.H., Steinsel	7667	I.H.C.C., International Health Care Company S.A., Luxembourg	7670
Chempro, S.à r.l., Bridel	7666	Immobilière des Dahlias S.A.H., Luxembourg	7638
Codic Luxembourg S.A., Luxembourg	7640	Immobilière Marc Wagner S.A., Diekirch	7670
Cofalux Immobilière S.A., Strassen	7642	Isselba Finanz International S.A., Luxembourg	7643
Cryologistic Participations, S.à r.l., Luxembourg	7654	Karko Services, S.à r.l., Pétange	7659
Digital Consulting Company S.A., Luxembourg	7677	Karko Services, S.à r.l., Pétange	7659
Dr. Oetker S.A., Luxembourg	7666	Kimbol Kompany Soparfi S.A., Luxembourg	7659
Dragonera S.A., Luxembourg	7655	Lentz Logistics S.A., Luxembourg	7666
DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Contern	7667	LJCA Fin, S.à r.l., Luxembourg	7638
DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Contern	7667	M IV Holdings S.A., Luxembourg	7650
Entreprise de Constructions, de Voiries et de Pavages d'Art Delli Zotti S.A., Bettembourg	7656	Maciachini, S.à r.l., Luxembourg	7635
Euro Agri S.A., Livange	7676	Marina Invest S.A., Luxembourg	7635
Euro Agri S.A., Livange	7676	Medical Consult Holding S.A., Grevenmacher	7680
Euro Agri S.A., Livange	7676	Medical Consult Holding S.A., Luxembourg	7680
Europe Marine Service Holding S.A., Luxembourg	7638	Medical Consult Holding S.A., Luxembourg	7680
Fincer Lussemburgo S.A., Luxembourg	7666	Mena Holdings S.A., Luxembourg	7636
Garage Stamerra Frères, S.à r.l., Altwies	7663	MMW Securities Fund, Sicav, Luxembourg	7634
Glover International Investments S.A., Luxembourg	7637	Monday SCA, Luxembourg	7653
Glover International Investments S.A., Luxembourg	7637	Mosgor Investment S.A., Luxembourg	7645
Glover International Investments S.A., Luxembourg	7637	MTG Broadcasting S.A., Luxembourg	7652
		MTG Publishing S.A., Luxembourg	7652
		MTG Radio S.A., Luxembourg	7654

Mullendriesch S.A., Walferdange	7672	SKWB Schoellerbank Thesaurant Sicav, Luxembourg	7652
Mullendriesch S.A., Walferdange	7675	Subtitling & Dubb International SDI S.A., Luxembourg	7652
Munster S.A., Luxembourg	7669	Sun-Golf S.A., Luxembourg	7677
Ogvest Investment S.A.H., Luxembourg	7675	TCL Holdings S.A., Luxembourg	7667
Ogvest Investment S.A.H., Luxembourg	7676	TCL, S.à r.l., Luxembourg	7677
Ouest Invest S.A., Luxembourg	7666	Technochem, S.à r.l., Luxembourg	7680
Ouest Invest S.A., Luxembourg	7666	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Patinvest S.A., Luxembourg	7677	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Petrotrade Investment AG, Grevenmacher	7650	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Plainton S.A., Luxembourg	7677	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Poseidon Investment A, S.à r.l., Luxembourg	7641	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Poseidon Investment A, S.à r.l., Luxembourg	7642	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	7640
Private Collection, S.à r.l., Kayl	7669	Toscainvest, S.à r.l., Luxembourg	7650
Ramill European Company S.A., Luxembourg	7634	TRXn Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	7651
Rinopyl Holding S.A., Luxembourg	7672	Translink Mergers & Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	7668
Roller Luxembourg S.A., Strassen	7644	Translink Mergers & Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	7669
Saipan S.A., Luxembourg	7642	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxembourg	7656
Saipan S.A., Luxembourg	7642	Valeres Konstruktions S.A., Contern	7637
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	7656	Wormer-Services, S.à r.l., Wormeldange	7637
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	7656		
Selenia S.A., Luxembourg	7662		
Semeraro Investments S.A., Luxembourg	7679		
Semeraro Investments S.A., Luxembourg	7679		
Sigma Luxembourg S.A., Luxembourg	7652		

MMW SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.952.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099708.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BRIXEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.989.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature.

(099770.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

RAMILL EUROPEAN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RAMILL EUROPEAN COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

(099740.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MACIACHINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.700.

Le bilan pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(099008.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MARINA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.823.

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MARINA INVEST S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.823, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 8 février 2002,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 septembre 2004; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale EUR 10,- (dix euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 11 septembre 2006, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 30 septembre 2004 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par l'émission de 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté la renonciation à son droit préférentiel de souscription par l'actionnaire minoritaire, a accepté la souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société MARINA INVEST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 900.000 (neuf cent mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 31, case 3. – Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(097372.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.273.

L'an deux mille quatre, le quinze septembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg momentanément empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 8.273, constituée suivant acte reçu le 30 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C numéro 856 du 20 août 2004 et numéro 885 du 2 septembre 2004,
- dans le journal luxembourgeois Lëtzebuerger Journal du 20 août 2004 et du 2 septembre 2004.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 300.000 (trois cent mille) actions, actuellement émises, 225.010 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression des classes d'actions «A» et «B» pour n'avoir qu'une seule classe d'actions.

2.- Modification afférente des articles 5, 6, et 7 des statuts en vue de les adapter aux décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les classes d'actions «A» et «B» pour n'avoir qu'une seule classe d'actions.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, al. 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois millions de dollars U.S. (USD 3.000.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de dix Dollars U.S. (USD 10,-) chacune.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6, al. 1^{er}.** Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de dollars U.S. (USD 50.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Dollars U.S. (USD 10,-) chacune.»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de procéder à une renumérotation des articles suivants.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Bonnier, D. Pacci, E. Lacoste, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

J. Elvinger.

(097553.2/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

4 SIGMA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 76.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(099062.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

WORMER-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 50.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-A01340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORMER-SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(099166.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A. Weiergewan.
R. C. Luxembourg B 81.984.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 10 novembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration a délégué la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Marc Diver demeurant à Zemst, Belgique.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour VALERES KONSTRUKTIOUN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099300.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.942.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signatures.

(099065.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.942.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signatures.

(099068.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

EUROPE MARINE SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.467.

Le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Les administrateurs, administrateur-délégué, commissaire aux comptes et liquidateur ont démissionné de leur fonction avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099303.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

IMMOBILIERE DES DAHLIAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 87.132.

P. BALLETT ROOM S.A., démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société.

La présente démission prendra effet immédiatement en date de ce jour.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

P. BALLETT ROOM S.A.

M^e M.-B. Wingarter de Santeul

Directrice

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099306.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

LJCA FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.472.

EXTRAIT

Suit au contrat de vente et de transfert d'actions entre les deux associés LJCA MEDIA B.V. (98 parts) et PACANIFE B.V. (42 parts) en date du 29 octobre 2004, l'associé unique sera dorénavant:

- LJCA MEDIA B.V.: pour 140 parts.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099378.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

A & M INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. T.T.I. TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l.).

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 90.617.

In the year two thousand four, on the twentieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of T.T.I. TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, incorporated by deed drawn up and enacted on December 19th, 2002, inscribed at trade register Luxembourg section B number 90.617, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 147 of February 12th, 2003, page 7.022.

The meeting is presided by Mr Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'Entreprises, with professional address in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company into A & M INDUSTRIES, S.à r.l.
- 2.- Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

It is decided to change the denomination of the Company into A & M INDUSTRIES, S.à r.l. and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name A & M INDUSTRIES, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée T.T.I. TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.617, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 147 du 12 février 2003, page 7.022.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en A & M INDUSTRIES, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer la dénomination de la société en A & M INDUSTRIES, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination A & M INDUSTRIES, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Kam-Cheong, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

J. Elvinger.

(097371.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CODIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 58.352.

Les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02034, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004. Signature.
(099441.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(099490.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00854, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(099493.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(099519.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(099521.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(099522.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

**POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT ONE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.710.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of CEREP INVESTMENT ONE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 100.710, incorporated by deed enacted on 29th April, 2004 and published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 690 dated July 6th, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole unitholder represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing party and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50.- (fifty euro) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the sole unitholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- Change of the name of the Company into POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l. and related amendment of article four of the Articles of Association in order to reflect such decision.

After the foregoing was approved by the sole unitholder, the following resolution has been taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT ONE, S.à r.l., to POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l.

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 4 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée CEREP INVESTMENT ONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 100.710, constituée suivant acte reçu le 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 690 du 6 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique ici représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50.- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de dénomination de la Société en POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., et modification afférente de l'article 4 des statuts afin de transcrire cette décision.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de CEREP INVESTMENT one, S.à r.l., en POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

J. Elvinger.

(096505.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT ONE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.710.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(096511.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

COFALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen.

R. C. Luxembourg B 26.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 novembre 2004.

Signature.

(099500.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SAIPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(099456.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SAIPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.881.

Les comptes de clôture au 14 octobre 2004 enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(099454.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.394.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twelfth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of Mr Jost Reinhold residing at Grabenstrasse, 16, CH-6300 Zug, Switzerland,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme, ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 43.394, has been incorporated by deed enacted on the March 24, 1993.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A. amounts currently to EUR 5,000,000 represented by 5,000 Shares with a nominal value of 1,000 EUR each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de M. Jost Reinhold demeurant à Grabenstrasse, 16, CH-6300 Zug, Suisse,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.394, a été constituée suivant acte reçu le 24 mars 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 5.000.000, représentés par 5.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

J. Elvinger.

(096596.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

ADLER MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz-Mondercange.

R. C. Luxembourg B 27.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01761, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099503.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ROLLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen.

R. C. Luxembourg B 29.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099504.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BATISELF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz-Mondercange.

R. C. Luxembourg B 14.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099506.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ARIANE II LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, zone d'activités de Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 65.947.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2004 a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

M. Philippe Rousseau, administrateur de sociétés, 10A, zone d'activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange, en remplacement de M. Christian Mons, administrateur révoqué.

ARIANE II LUXEMBOURG S.A., Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099588.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MOSGOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 104.510.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) INGELUX S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C. Luxembourg B 41.352, here represented by Mrs Joëlle Mamane, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg 23, rue Aldringen and Mr Albert Aflalo, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, acting in their capacity as directors of the company.

2) Mr Albert Aflalo, prenamed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MOSGOR INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2005.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) INGELUX S.A., prenamed, nine hundred ninety-nine shares	999
2) Mr Albert Aflalo, prenamed, one shares	1
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- a) Mrs Joëlle Mamane, company director, born in Fès (Maroc), on January 14, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- b) Mr Albert Aflalo, company director, born in Fès (Maroc), on September 18, 1963, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- c) Mr Patrick Aflalo, company director, born in Fès (Maroc), on October 9, 1959, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INGELUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C. Luxembourg B 41.352, ici représentée par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen et Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société.

2) Monsieur Albert Aflalo, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOSGOR INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) INGELUX S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt dix-neuf actions	999
2) Mr Albert Aflalo, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

b) Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

c) Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 9 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 85, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

G. Lecuit.

(099701.3/220/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

AZUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.229.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(099536.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

AZUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.229.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(099535.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TOSCAINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.777.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(099517.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

M IV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.038.

Le bilan consolidé au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(099537.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

PETROTRADE INVESTMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
R. C. Luxembourg B 96.261.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099568.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

I.C. INTERCONSULT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 79.395.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099569.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.749.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 178 du 23 avril 1993, modifié par-devant M^e Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° C 258 du 14 avril 1999. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 1107 du 5 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(099678.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRX LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.842.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of November.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRX, INC., a company incorporated under the laws of the State of Georgia, having its registered office at 6 W. Druid Hills Drive, Atlanta, Georgia 30329, U.S.A.,

here represented by Mr Pascal Demange, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on October 26, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 78.842, incorporated pursuant to a deed of the public notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on November 15th, 2000, published on May 28th, 2001 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 388.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., into TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

«The Company will assume the name of TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRX, INC., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Géorgie, ayant son siège social à 6 W. Druid Hills Drive, Atlanta, Georgia 30329, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Pascal Demange, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, en date du 26 octobre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TRX LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section. B, numéro 78.842, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 mai 2001 n° 388.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TRX LUXEMBOURG, S.à r.l. en TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination de TRXn LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Demange, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2004.

P. Bettingen.

(096695.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SIGMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.723.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(099580.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signatures.

(099581.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MTG PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signatures.

(099582.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MTG BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.791.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signatures.

(099583.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SKWB SCHOELLERBANK THESAURENT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 42.005.

Die Gesellschaft wurde am 30. November 1991 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxembourg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial Nr. 9 vom 7. Januar 1993.

Der Bericht über die Prüfung des Rechenschaftsberichts mit Geschäftsjahresende am 30. Juni 2004, eingetragen in Luxembourg den 8. Dezember 2004, unter der Referenz LSO-AX02314, wurden am 9. Dezember am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(099612.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MONDAY SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.979.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of June at 2.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of MONDAY LTD, a company organised under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société en commandite par actions MONDAY SCA, a partnership limited by shares having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 86.979, has been incorporated by deed enacted on April 4, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société en commandite par actions MONDAY SCA amounts currently to USD 31,842 (thirty-one thousand eight hundred forty-two American dollars), represented by 20,999 (twenty thousand nine hundred ninety-nine) Class I Common Shares, 1 (one) Class II Series I Common Shares, 12 (twelve) Class II Series II Common Shares, 12 (twelve) Class II Series III Common Shares, 12 (twelve) Class II Series IV Common Shares, 12 (twelve) Class II Series V Common Shares, 12 (twelve) Class II Series VI Common Shares, 12 (twelve) Class II Series VII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series VIII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series IX Common Shares, 12 (twelve) Class II Series X Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XI Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XIII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XIV Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XV Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XVI Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XVII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XVIII Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XIX Common Shares, 12 (twelve) Class II Series XX Common Shares with a nominal value of USD 1.5 (one point fifty American dollar) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MONDAY SCA.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the general partner (associé-gérant-commandité) for its mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 14.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MONDAY LTD, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite par actions MONDAY SCA ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.979, a été constituée suivant acte reçu le 4 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société en commandite par actions MONDAY SCA, prédésignée, s'élève actuellement à USD 31.842 (trente et un mille huit cent quarante-deux dollars américains), représentés par 20.999 (vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires de Classe I, 1 (une) Actions Ordinaires de Classe II Série I, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série II, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série III, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série IV, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série V, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série VI, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série VII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série VIII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série IX, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série X, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XI, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XIII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XIV, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XV, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XVI, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XVII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XVIII, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XIX, 12 (douze) Actions Ordinaires de Classe II Série XX d'une valeur nominale de USD 1.5 (un dollar américain et cinquante cents) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MONDAY SCA.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'associé-gérant-commandité de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

J. Elvinger.

(097374.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

MTG RADIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signatures.

(099584.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.450.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(099831.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

APPLITEC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.
R. C. Luxembourg B 96.242.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099597.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

DRAGONERA, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 72.966.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099598.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**ANYA S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. PALLADIO S.C.I.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile PALLADIO S.C.I., ayant son siège social à Contern, en cours d'immatriculation au R.C. de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 août 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les milles parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en ANYA S.C.I.

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société qui aura désormais pour nom ANYA S.C.I.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de ANYA S.C.I., société civile particulière.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Chateau, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

J. Elvinger.

(097530.3/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 58.579.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00225, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099599.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 88 du 20 mars 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBS BROADCASTING S.A.

Signature

(099613.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n° 88 du 20 mars 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBS BROADCASTING S.A.

Signature

(099615.1/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS DE VOIRIES ET DE PAVAGES D'ART DELLI ZOTTI,
Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099604.3/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

AGYR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 151, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 68.997.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AGYR LUXEMBOURG S.A.

Signature

(099685.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

ASSA ABLOY INCENTIVE 2004 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.820.

In the year two thousand and four, on the eighth of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Laetitia Borucki, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting as the representative of the Board of Directors of ASSA ABLOY INCENTIVE 2004 HOLDING S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under the number B 101.820 (the «Corporation»),
pursuant to a resolution of the Board of Directors dated October 7th, 2004.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Corporation has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on June 10th, 2004.

2) The subscribed share capital of the Corporation is set at nine hundred forty-seven thousand fifty Euro (EUR 947,050.-) divided into five thousand (5,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share, of twenty-nine thousand one hundred fifty-seven (29,157) Class B Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share and of two thousand two hundred sixty-eight (2,268) Class'D Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share.

3) Pursuant to articles 5 («Capital - Shares and Share certificates») and 6 («Authorized Capital») of the articles of incorporation, the Authorized Capital is set at one million forty-one thousand two hundred seventy-four Euro (EUR 1,041,274.-) comprising five thousand (5,000) authorized Class A Shares (the «Class A Shares») with a par value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share, thirty thousand sixty (30,060) authorized Class B Shares (the «Class B Shares») with a par value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share, two thousand five hundred (2,500) authorized Class C Shares (the «Class C Shares») with a par value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share and two thousand four hundred eighty-nine (2,489) authorized Class D Shares (the «Class D Shares») with a par value of twenty-six Euro (EUR 26.-), (Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares hereafter referred to as the «Shares»).

4) In accordance with article 6 («Authorized Capital») of the articles of incorporation of the Corporation, the Board of Directors is authorised to issue Class A Shares, Class B Shares and Class D Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe the Class A Shares, Class B Shares and Class D Shares.

5) In its circular resolution dated October 7th, 2004, the Board of Directors of the Corporation has decided to increase the share capital of the Corporation from its present amount of nine hundred forty seven thousand fifty Euro (EUR 947,050.-) up to nine hundred fifty-three thousand four Euro (EUR 953,004.-), through the issuance of eight (8) Class B Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share (the «Newly Issued Class B Shares») and of two hundred twenty-one (221) Class D Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share («the Newly Issued Class D Shares») (Newly Issued Class B Shares and Newly Issued Class D Shares hereafter referred to as the «Newly Issued Shares»).

6) The eight (8) Newly Issued Class B Shares are subscribed for a total price of two thousand Euro (EUR 2,000.-) consisting in two hundred eight Euro (EUR 208.-) allocated to the share capital and one thousand seven hundred ninety-two Euro (EUR 1,792.-) allocated to the share premium account, the two hundred twenty-one (221) Newly Issued Class D Shares are subscribed for a total price of two hundred twenty-one million Euro (EUR 221,000.-), consisting in five thousand seven hundred forty-six Euro (EUR 5,746.-) allocated to the share capital and two hundred fifteen thousand two hundred fifty-four Euro (EUR 215,254.-) allocated to the share premium account.

7) All the two hundred twenty-nine (229) newly Issued Shares have been fully paid in cash by each of the persons having subscribed for said shares, so that the total sum of two hundred twenty-three thousand Euro (EUR 223,000.-) was put at the disposal of the Corporation, as justified to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of the article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at nine hundred fifty-three thousand four Euro (EUR 953,004.-) divided into five thousand (5,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share (the «Class A Shares»), of twenty-nine thousand one hundred sixty-five (29,165) Class B Shares with a nominal value of twenty-six Euro (EUR 26.-) per Share (the «Class B Shares») and of two thousand four hundred eighty-nine (2,489) Class D Shares with a nominal value of twenty-six (EUR 26.-) per Share («the Class D Shares».)»

Costs

The amount of expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Laetitia Borucki, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du Conseil d'Administration de la Société ASSA ABLOY INCENTIVE 2004 HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 101.820 (la «Société»),

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 7 octobre 2004.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du soussigné Notaire, de résidence à Luxembourg, le 10 juin 2004.

2) Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent quarante-sept mille cinquante euros (EUR 947.050,-) divisé en cinq mille (5.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action, vingt-neuf mille cent cinquante-sept (29.157) Actions de Classe B d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Actions et deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Actions de Classe R d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Actions.

3) Conformément aux articles 5 («Capital - Actions et Certificats») et 6 («Capital autorisé») des statuts, le capital autorisé est fixé à un million quarante et un mille deux cent soixante-quatorze euros (EUR 1.041.274,-) à diviser en cinq mille (5.000) Actions autorisées de Classe A («Actions de Classe A») d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action, de trente mille soixante (30.060) Actions autorisées de Classe B («Actions de Classe B») d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action, de deux mille cinq cents (2.500) Actions autorisées de Classe C («Actions de Classe C») d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action et de deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (2.489) Actions autorisées de Classe D («Actions de Classe D») d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont désignées par la suite les «Actions»).

4) Conformément à l'article 6 («Capital autorisé») des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe D sans réserver pour les actionnaires existant un droit de souscription préférentiel aux Actions de Classe A, aux Actions de Classe B et au Actions de Classe D.

5) Conformément à sa résolution datée du 7 octobre 2004, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quarante-sept mille cinquante euros (EUR 947.050,-) à un montant de neuf cent cinquante-trois mille quatre euros (EUR 953.004,-) par l'émission de huit (8) Actions de Classe B d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les «Nouvelles Actions de Classe B») et de deux cent vingt et une (221) Actions de Classe D d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les «Nouvelles Actions de Classe D») (les Nouvelles Actions de Classe B et les Nouvelles Actions de Classe D sont désignées les «Nouvelles Actions émises»).

6) Les huit (8) Nouvelles Actions de Classe B sont souscrites pour un prix total de deux mille euros (EUR 2.000,-) dont deux cent huit euros (EUR 208,-) alloués au capital social et mille sept cent quatre-vingt douze euros (EUR 1.792,-) alloués à la prime d'émission et les deux cent vingt et une (221) Nouvelles Actions de Classe D sont souscrites pour un prix total de deux cent vingt et un mille euros (EUR 221.000,-) dont cinq mille sept cent quarante-six euros (EUR 5.746,-) alloués au capital et deux cent quinze mille deux cent cinquante quatre euros (EUR 215.254,-) alloués à la prime d'émission.

7) Toutes les deux cent vingt-neuf (229) Nouvelles Actions émises ont été entièrement payées en numéraire par chacune des personnes ayant souscrit à ces actions, de sorte que le montant total de deux cent vingt-trois mille euros (EUR 223.000,-) a été mis à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié devant le soussigné Notaire.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf cent quarante-trois mille quatre euros (EUR 953.004,-) divisé en cinq mille (5.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les «Actions de Classe A»), vingt-neuf cent soixante-cinq (29.165) Actions de Classe B d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les «Actions de Classe B») et deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (2.489) Actions de Classe D d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par Action (les «Actions de Classe D»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille euros.

Le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg, la date étant portée en en-tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française; sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre la version en langue anglaise et celle en langue française, la version en langue anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 20, case 6. – Reçu 2.230 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

J. Elvinger.

(097464.3/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**KIMBOL KOMPANY SOPARFI, Société Anonyme,
(anc. DIAMOND YACHTING S.A.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 68.174.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099600.3/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BLUE ELFIAM, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 69.385.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099601.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BIG STAR ESCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 78, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.370.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099602.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

KARKO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 83.726.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

KARKO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 83.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099722.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

HIB INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 104.505.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- ECOPROMPT S.A. , une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,
agissant en sa qualité de «director» de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: HIB INVEST S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent soixante-quatorze euros (31.174,- EUR) représenté par cinq mille six cent soixante-huit (5.668) actions d'une valeur nominale de cinq euros cinquante cents (5,50 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18.- L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les cinq mille six cent soixante-huit (5.668) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ECOPROMPT S.A. , prénommée, cinq mille six cent cinquante-huit actions	5.658
2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée, dix actions	10
Total: cinq mille six cent soixante-huit actions	<u>5.668</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille cent soixante-quatorze euros (31.174,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT RÉVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004, vol. 889, fol. 64, case 10. – Reçu 311,74 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(099670.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SELENIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099605.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

GARAGE STAMERRA FRERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.890.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099603.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BESSONNAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 104.504.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- ECOPROMPT S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,
agissant en sa qualité de «director» de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: BESSONNAT S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille euros (38.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingts euros (380,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18.- L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ECOPROMPT S.A. , prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT RÉVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Ech-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2004, vol. 889, fol. 63, case 6. – Reçu 380 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(099675.3/239/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

FINCER LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 53.482.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099606.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

DR. OETKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 5.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099614.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

CHEMPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.
R. C. Luxembourg B 24.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099616.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LENTZ LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1881 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.604.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099617.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

OUEST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.764.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099725.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

OUEST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.764.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

DUPONT OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern.
R. C. Luxembourg B 78.030.

—
EXTRAIT

Par lettres de démission du 14 septembre 2004:

- M. Wiley Richard, demeurant à Luxembourg-Ville, a démissionné comme gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2004.
- M. Kreitz Pierre, demeurant à Paris (F), a démissionné comme gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour DUPONT OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099618.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

DUPONT OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern.
R. C. Luxembourg B 78.030.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2004

- M. Paul Steffes, a été réélu dans sa qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- MM. Jan Bergmann et Alan McGregor ont été nommés comme gérants de la Société, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et
- M. Jan Bergmann a été désigné gérant-délégué, ayant la pouvoir d'engager la société par sa seule signature. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour DUPONT OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099619.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BS FASHION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7303 Steinsel, 8, rue des Hêtres.
H. R. Luxemburg B 55.205.

—
Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, am 6. Dezember 2004, réf. LSO-AX01670, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 9. Dezember 2004.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Dezember 2004.

Unterschrift.

(099630.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

TCL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(099835.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.890.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1050 du 22 novembre 2001.

L'assemblée se compose de ses associés, à savoir:

- Monsieur Roland Schucht, directeur de société, né à Zurich, Suisse, le 21 février 1945, demeurant à Neuackerstrasse 57, 8125 Zollikerberg, Suisse,

- Mademoiselle Hilary Farrow, assistante de direction, née à Tadley, Royaume-Uni, le 16 juillet 1966, demeurant à 47, Culver Road, Basingstoke, Hants, RG21 3LT, Royaume-Uni,

les deux ici représentés par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 30 janvier 2004 respectivement le 5 février 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

1. Suivant cession de parts sociales sous seing privé établie le 5 février 2004, l'associé, TRANSLINK M & A ADVISORS, S.L., ayant son siège social à Paseo de Gracia, 61, 08007 Barcelone, Espagne, a cédé à Monsieur Roland Schucht, prénommé, la totalité de sa participation soit mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales dans la société pré-désignée.

Ladite cession de parts sociales, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter conformément à l'article 9 des statuts la cession de parts sociales ci-avant documentée.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1. Monsieur Roland Schucht, directeur de société, demeurant à Neuackerstrasse 57, 8125 Zollikerberg, Suisse, 4.410 quatre mille quatre cent dix parts sociales

2. Mademoiselle Hilary Farrow, assistante de direction, demeurant à 47, Culver Road, Basingstoke, Hants, 90 RG21 3LT, Royaume-Uni, quatre-vingt-dix parts sociales.....

Total 4.500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Déclaration

Ensuite, Messieurs Thierry Fleming, Pierre Lentz et John Seil, agissant en leur qualité de gérants de ladite société TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., déclarent accepter au nom et pour compte de la société, ladite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ladite déclaration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 429, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(099862.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(099863.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

PRIVATE COLLECTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3644 Kayl, 8, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 76.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01668, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099632.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MUNSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.
R. C. Luxembourg B 19.885.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 316 du 30 novembre 1982, modifié par-devant le même notaire en date du 25 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 276 du 15 octobre 1983, modifié par-devant le même notaire en date du 6 avril 1984, acte publié au Mémorial C n° 125 du 10 mai 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 8 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 169 du 26 juin 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 250 du 17 septembre 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 35 du 7 février 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 10 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 232 du 13 août 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 8 novembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 386 du 30 décembre 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 477 du 22 décembre 1990, modifié par-devant le même notaire en date du 22 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 170 du 9 avril 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 302 du 5 août 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 284 du 29 juin 1992, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 180 du 24 avril 1993, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 151 du 20 avril 1994, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 205 du 8 mai 1995, modifié par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 63 du 5 février 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 139 du 20 mars 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 215 du 30 avril 1997, modifié par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 349 du 14 mai 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 290 du 26 avril 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 24 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 388 du 30 mai 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 28 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 873 du 5 décembre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 788 du 20 septembre 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 535 du 5 avril 2002, modifié par-devant M^e Paul Decker en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 201 du 25 février 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 11 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 16 du 7 janvier 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 30 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 733 du 16 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour MUNSTER S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(099681.3/1261/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

I.H.C.C., INTERNATIONAL HEALTH CARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.517.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099936.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

I.H.C.C., INTERNATIONAL HEALTH CARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.517.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099933.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

I.H.C.C., INTERNATIONAL HEALTH CARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(099932.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

IMMOBILIERE MARC WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 104.527.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Wagner, comptable, demeurant à Diekirch.
- 2.- Madame Nicole Maas, sans état, demeurant à Diekirch.
- 3.- Monsieur Julien Maquil, agent immobilier, demeurant à Berchem.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IMMOBILIERE MARC WAGNER S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités dans le secteur de l'immobilier, savoir: l'exploitation d'une agence immobilière, la mise en valeur de biens immobiliers, l'achat, la vente, la location, la gestion, la promotion immobilière.

La société a également pour objet le conseil aux entreprises notamment en matière immobilière.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente échange ou de toute autre manière de titres obligations créances billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières mobilières ou immobilières commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle obligatoire de l'administrateur délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Marc Wagner: vingt actions	20
2.- Nicole Maas: soixante actions	60
3.- Julien Maquil: vingt actions	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société IMMOBILIERE MARC WAGNER S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, avec signature conjointe à deux:

a) - Monsieur Marc Wagner, comptable, né à Dudelange le 27 janvier 1967, demeurant à L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck.

b) - Madame Nicole Maas, sans état, née à Esch-sur-Alzette, le 23 juin 1935, demeurant à L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck.

c) - Monsieur Julien Maquil, agent immobilier, né à Liège (Belgique) le 26 août 1976, demeurant à L-3322 Berchem, 5, rue de la Gare.

Monsieur Julien Maquil est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de co-signature obligatoire.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

La société LUX AUDIT RÉVISION S.à r.l., R.C. B 43.298, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Wagner, N. Maas, J. Maquil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 78, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J. Elvinger.

(099783.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

RINOPYL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099646.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MULLENDRIESCH, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 104.556.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7246 Helmsange, 50, rue des près,

2.- Monsieur Marco Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg,

tous deux agissant tant en leur nom personnel qu'en qualité d'administrateurs de la société:

3.- La société ROLLIMMO S.A., avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B Numéro 15.635,

Lesquels comparants, présents et représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: MULLENDRIESCH.

Art. 2. Le siège social est établi à Walferdange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la commune par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

En outre, elle a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 8.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société ROLLIMMO S.A., prénommée, huit cents actions	800
2) Monsieur Nico Rollinger, prénommé, cent actions	100
3) Monsieur Marco Rollinger, prénommé, cent actions	100
Total: Mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 500.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 7.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel, né à Eupen (B), le 27 février 1960,

b) Monsieur Nico Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7246 Helmsange, 50, rue des près, né à Luxembourg, le 15 juillet 1953,

c) Monsieur Marco Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, né à Luxembourg le 31 août 1954.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

Monsieur Jean-Jacques Scherer, administrateur de sociétés, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, né à Luxembourg, le 14 mars 1955,

3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-7220 Walferdange, 133, rue de Diekirch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rollinger, M. Rollinger, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 97, case 8. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 décembre 2004.

P. Decker.

(100288.3/206/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

MULLENDRIESCH, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 104.556.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille quatre, le ...

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme MULLENDRIESCH, ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, rue de Diekirch,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence Luxembourg-Eich, en date du 30 novembre 2004, à savoir:

a) Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel, né à Eupen (B), le 27 février 1960,

b) Monsieur Nico Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7246 Helmsange, 5, rue des près, né à Luxembourg, le 15 juillet 1953,

c) Monsieur Marco Rollinger, maître-installateur-ferblantier, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, né à Luxembourg le 31 août 1954.

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Nico Rollinger et Marco Rollinger, tous deux prénommés, administrateur-délégués, chargés de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 décembre 2004.

Pour copie certifiée conforme à l'original

N. Rollinger / M. Rollinger / J. Ries

(100292.3/206/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

OGVEST INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 34.419.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 29 du 29 janvier 1991; actes modificatifs reçus par le même notaire, en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 120 du 12 mars 1991, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 266 du 10 juillet 1991, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 452 du 12 novembre 1994 et en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 756 du 12 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

OGVEST INVESTMENT, Société anonyme holding

Signature

(099654.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

OGVEST INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 34.419.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 29 du 29 janvier 1991; actes modificatifs reçus par le même notaire, en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 120 du 12 mars 1991, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 266 du 10 juillet 1991, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 452 du 12 novembre 1994 et en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 756 du 12 octobre 1999.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

OGVEST INVESTMENT, Société anonyme holding

Signature

(099653.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

EURO AGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaire le 2000, Z.I. de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 63.122.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société

Signature

(099980.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

EURO AGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaire le 2000, Z.I. de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 63.122.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société

Signature

(099972.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

EURO AGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaire le 2000, Z.I. de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 63.122.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société

Signature

(099977.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

PLAINTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 78.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099661.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SUN-GOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099662.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

DIGITAL CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 81.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(099706.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour PATINVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(099738.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

TCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(099837.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099964.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099962.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099961.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099959.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099957.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099955.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099954.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099953.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099951.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

LE GOUT DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 31, rue Giselbert.
R. C. Luxembourg B 43.703.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(099950.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SEMERARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.209.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099987.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

SEMERARO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099990.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MEDICAL CONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 67.560.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société MEDICAL CONSULT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(099995.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MEDICAL CONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.560.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société MEDICAL CONSULT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(099998.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

MEDICAL CONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.560.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour la société MEDICAL CONSULT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(100001.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

TECHNOCHEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 94.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(099707.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.
